



Groupe de travail « nouveau réseau de proximité » du 26 juin 2020

À la suite du comité technique de réseau du 18 juin 2020, le Directeur général (DG) a décidé d'organiser un groupe de travail pour approfondir les discussions sur le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) avec les organisations syndicales.

Cette réunion était présidée par le DG adjoint (DGA), Antoine Magnant.

Trois documents de travail accompagnaient cette réunion. Sans surprise, ceux-ci rappelaient les objectifs de ce projet de restructuration, son état d'avancement (21 chartes départementales et 215 chartes avec les EPCI signées avant le confinement) et les missions des CDL (Conseillers aux décideurs locaux).

Un groupe de travail informatif « actualité du service des collectivités locales », prévu le 6 juillet, doit présenter plus précisément la nouvelle fonction de CDL et la nouvelle organisation du réseau comptable.

Dans ses propos introductifs (jointes en annexe), la délégation UNSA/CGC a insisté sur la nécessité de prendre en compte les leçons de la crise sanitaire, notamment en matière d'espaces de travail et de méthodes de travail. Nous avons demandé un desserrement du calendrier de mise en œuvre du NRP afin de laisser le temps à la concertation, mais aussi pour permettre au réseau de reprendre son souffle après la période compliquée que nous venons de vivre.

Nous avons insisté sur la nécessité de diversifier les parcours de carrière mais aussi de revaloriser les carrières.

Enfin, concernant la démétropolisation, nous avons insisté sur la nécessité de connaître les services concernés avant de poursuivre les discussions. La directrice du projet NRP a indiqué que nous devrions avoir des éléments début septembre.

Pourquoi le NRP

Le DGA a rappelé les objectifs du NRP qui, selon lui, se trouvent confortés par la crise sanitaire :

- rendre un meilleur service aux usagers, et principalement aux personnes physiques et aux collectivités territoriales ;
- améliorer le conseil aux collectivités locales ;
- améliorer notre capacité à travailler à distance ;
- permettre aux agents de se projeter dans l'avenir (projection du réseau jusque 2026) ;
- créer un nouveau réseau en concertation avec l'ensemble des partenaires (agents, organisations syndicales, élus locaux)

Le DGA a indiqué que la concertation avait déjà permis d'augmenter de 15 % le nombre d'implantation par rapport aux projets initiaux. Dans le même ordre d'idée, moitié moins d'agents devront se déplacer de plus de 20 kms par rapport aux projets initiaux.

Il n'y aura aucune mobilité forcée et tous les agents concernés bénéficieront d'un accompagnement individualisé approfondi.

Le DGA a indiqué que la concertation allait reprendre au niveau local dans les directions où il n'y a pas de chartes déjà signées. Trois mots d'ordre : écouter / entendre / traduire.

Il a insisté sur le nécessaire développement du télétravail. Il a indiqué que le nombre d'ordinateurs portables allaient sensiblement augmenter pour que 40 % des agents en soient dotés avant la fin de cette année. Il a insisté sur la nécessité d'approfondir le dialogue sur ce sujet.

Madame Roux-Trescases, directrice du projet NRP, a précisé que la taille moyenne des SGC (Services de gestion Comptable) était plutôt autour de 25 agents et que les gros services à 50 agents seraient l'exception.

Concernant l'accueil de proximité, la délégation UNSA/CGC a indiqué qu'elle avait de sérieux doutes sur l'efficacité de sa mise en œuvre, et craignait la création d'un Service Public de seconde zone. Des moyens suffisants en personnel, de même que de nouveaux process, seront nécessaires pour permettre de fonctionner convenablement dans ce nouvel environnement.

Le métier de CDL

Pour l'administration, les besoins des collectivités locales dépendent de leur taille. Cependant, il existe de fortes attentes des élus liés au contexte évolutif des collectivités locales et notamment en matière d'enjeux financiers. Les collectivités locales ont besoin d'un appui pointu. C'est le rôle dévolu aux CDL.

Actuellement, les comptables publics sont pris par la gestion de leur poste et n'ont donc plus toujours le temps d'aller à la rencontre des élus de façon régulière.

Pour le DGA, cette situation n'est pas satisfaisante. Selon lui, il est nécessaire que le CDL ne soit pas sous la responsabilité hiérarchique du comptable. Car, pour un comptable, la priorité sera toujours la gestion. Il existe un risque que le CDL soit détourné de sa mission de conseil au profit de la gestion en fonction de la situation du poste comptable.

Cette thématique sera approfondi lors du groupe de travail du 6 juillet 2020.

La délégation UNSA/CGC reconnaît la nécessité d'améliorer le conseil aux collectivités locales. Le métier de CDL peut susciter de l'intérêt chez les cadres mais nécessite une formation adaptée. Cependant, nous regrettons que le développement de cette mission, et des SGC, se fasse au détriment du réseau des postes comptables. L'administration y a également un intérêt financier indéniable. En effet, le régime indemnitaire d'un CDL est très en deçà de celui d'un comptable public.

Le calendrier de mise en place du NRP

La délégation UNSA/CGC a insisté sur la nécessité de décaler le calendrier de mise en place du NRP à septembre 2021.

Ce temps doit permettre de construire une concertation au niveau local, mais aussi au niveau national.

Nous avons reçu un agenda social pour le second semestre 2020 qui ne nous satisfait pas. Il nous paraît nécessaire, avant de discuter de l'organisation du réseau, d'échanger sur l'organisation des métiers qui vont être impactés (par exemple, quel accueil de proximité en fonction des territoires), et sur l'organisation du travail (télétravail, travail à distance).

Pour la délégation UNSA/CGC, ces échanges doivent nécessairement précéder les discussions sur le NRP pour permettre d'en tirer des conséquences plus positives sur son architecture. En procédant comme elle le fait actuellement, la délégation UNSA/CGC estime que l'administration fait le travail à l'envers.

Le DGA a indiqué que les opérations de restructurations sur 2020 seraient moins importantes que prévues du fait de la crise sanitaire. Seulement 9 SGC seront créés dans 7 départements. Il n'y aura que 33 fermetures de trésoreries en 2020, soit seulement un tiers des fermetures prévues. Une vingtaine de postes de CDL, en plus des 30 qui ont déjà pris leurs fonctions au premier trimestre 2020, seront créés à l'automne 2020 (rappel : l'objectif est de créer entre 1200 et 1400 postes de CDL d'ici 2023).

Les opérations prévues sur 2020 par les chartes qui ont déjà été signées seront mises en place.

Le calendrier des opérations 2021 reste ouvert et fera l'objet d'une stabilisation à la rentrée de septembre.

Le DGA a précisé que tout ce qui serait trop brutal ou trop complexe serait reporté. Il n'est pas question de reconfigurer le réseau à marche forcée mais bien de prendre le temps nécessaire.

Démétropolisation

Monsieur Magnant a indiqué que le dossier allait être repris dans les tous prochains jours. Il s'agit en effet que les nouveaux élus des 50 collectivités pré-sélectionnées confirment ou infirment le principe de leur candidature pour accueillir un service DGFIP « démétropolisé ».

La seconde vague de candidature va être lancée à la rentrée pour se conclure par l'admission d'une vingtaine de collectivités supplémentaires. La liste sera arrêtée au mois d'octobre.

À partir de cette date, les travaux visant à apparier le service DGFIP avec la collectivité sélectionnée commenceront d'être opérés.

Les premiers agents de ces nouveaux services seront affectés au 1^{er} septembre 2021, puis les affectations suivantes seront étalées sur 4 ans. Cette progressivité permettra d'assurer la formation et de constituer un « noyau dur » dans ces services démétropolisés.

En conclusion, Antoine Magnant a indiqué que la Direction Générale privilégiait la solution de la « densification » du dialogue social plutôt que de « desserrer » le calendrier de mise en œuvre du NRP.

Le DGA a ainsi accepté de revoir le calendrier des groupes de travail projetés au cours du second semestre pour faire passer les groupes de travail métiers et méthodes avant le ré-examen du NRP.



Déclaration liminaire UNSA-CGC
Groupe de travail « Nouveau Réseau de Proximité »
du 26 juin 2020

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

La « concertation » arrive à la fin – espérons-le – de la crise Covid-19 de ces trois derniers mois. Ces circonstances devraient être l'occasion, à l'aune des enseignements et autres retours d'expérience, de ré-examiner les éléments des projets NRP et d'en re-considérer, au moins partiellement l'exercice.

Certes l'administration, dans son ensemble, doit évoluer et s'adapter mais pas dans la souffrance ni au détriment d'un Service Public de qualité. La DGFIP a déjà beaucoup donnée sur les 10 années passées. Si le réseau a été affaibli, c'est en grande partie la conséquence des mesures qui lui ont été appliquées, notamment en termes de suppressions d'effectifs.

Avec le « COM » - Contrat d'Objectifs et de Moyens – signé le 16 mars dernier, vous nous promettez un avenir meilleur, empli de promesses de modernisme et d'outils performants. Nous attendons de voir pour y croire...

Nous avons surtout le sentiment que l'impact de la crise est ignoré. Détrompez-nous !

Dans cette enceinte, nous nous bornerons à tirer quelques constats suite à la crise sanitaire somme toute assez bien traversée par la DGFIP :

=> dans ce contexte, le pari n'est-il pas risqué de constituer de grosses structures départementales type SGC ? De même que l'idée de départementaliser les autres structures : SIE, SIP et SPF ? Est-il pertinent de regrouper les collègues dans de grands services ?

=> il nous paraît plus probant de réfléchir à la constitution de services de taille intermédiaire, aux environs de 30 personnes, dépassant le seuil critique mais sans constituer des « gros ensembles » présentant de nouveaux risques. Il convient également de s'attacher à pérenniser les antennes.

=> Les nécessités de distanciation sociale et d'espaces de travail adaptés et aérés pourraient devenir des sujétions permanentes. Cet état de fait et les enseignements de la crise doivent conduire à adopter de nouvelles conceptions de l'espace de travail, y compris le coworking et les méthodes qui vont avec.

=> de même un investissement très fort doit être mené sur les outils informatiques des agents et les évolutions à adopter.

=> Le projet NRP met en exergue l'accueil de proximité. Séduisant en apparence, notamment dans le contexte des problématiques de ruralité, les conditions de sa mise en œuvre posent beaucoup d'interrogations. Sous couvert de Maisons France Service, nous ne voulons pas voir arriver un service public au rabais, qui entraînera plus de contraintes de démarches que de réponses pertinentes.

=> Il faut se donner le temps de finaliser les projets informatiques et immobiliers, d'intégrer les évolutions à venir par rapport au télétravail ou le travail à distance. Il faut également donner le temps au rattrapage à effectuer dans la « dette informatique »

Nous estimons qu'il est nécessaire de consacrer le temps nécessaire à la concertation, la consolidation du réseau, pour pouvoir adapter les projets au « vécu » et aux enseignements tirés de la crise sanitaire. La fin de l'année 2020 n'y suffira pas.

Les agents ont besoin de stabilité et de visibilité, leur permettant de se projeter professionnellement et personnellement sur plusieurs années. Le temps d'adaptation doit permettre la construction du contenu de ces réformes pour que chacun y trouve sa place.

Derrière la mobilité géographique consentie prônée par les projets NRP, s'annonce aussi la question de la mobilité fonctionnelle. Pour l'UNSA et la CGC, la diversification des parcours de carrière et leur revalorisation sont des enjeux majeurs et un puissant levier d'attractivité pour notre administration qui en manque cruellement à l'heure actuelle.

Nous terminerons sur deux sujets :

Le chapitre de la démétropolisation : le fait de connaître les villes d'accueil ne donne pas beaucoup de visibilité tant que l'on ne connaît pas les services qui y seront implantés.

Autre volet : nous attendons toujours des avancées sur la GPEC, qui va devenir une donnée impérative dans le contexte du NRP et de la pyramide des âges à la DGFIP.